



**PORTES
LAMBTON**

MANUFACTURIER DE PORTES
COMMERCIALES ET ARCHITECTURALES

AUX PORTES DU MONDE

Placages standards
de Portes Lambton

Le procédé de

FABRICATION

La fabrication du placage et du contreplaqué débute par la sélection des billots. Seul un certain pourcentage des billots est accepté pour cet usage. Un billot doit rencontrer des exigences spécifiques de qualité, avoir le diamètre requis et posséder d'autres caractéristiques particulières selon son utilisation. À la suite de leur transport au moulin, les billots sont coupés à la longueur exigée puis dépouillés de leur écorce. Ils sont ensuite placés dans d'immenses chambres à vapeur pour être attendris avant d'être découpés en placage. La prochaine étape, consistant justement à découper les billots, est la plus impressionnante. En effet, c'est ici que se dévoilent toute la structure du grain et la beauté naturelle du bois, dont ses marques si caractéristiques jusque là cachées à l'intérieur de la bille.

La méthode de coupe utilisée a beaucoup d'influence sur la manière dont s'agencera la structure du bois sur votre porte. Les placages peuvent être découpés selon l'une des cinq grandes méthodes utilisées dans l'industrie, les plus usuelles étant le déroulage et le tranchage sur dosse.

Traitement des plaintes

Un seuil de tolérance équivalant à 5% de la commande ou de la livraison est accepté. C'est donc dire qu'au moins 95% de la commande ou de la livraison doit rencontrer ou excéder le niveau de qualité requis. Ainsi, au plus 5% de la commande ne peut se situer sous ce même niveau de qualité. Vous avez des raisons de croire que vous devez faire une plainte? Contactez d'abord votre fournisseur. Dans la plupart des cas, le niveau de qualité du placage est alors vérifié et le problème résolu.

- Toute plainte relative à la qualité de la commande doit être faite dans un délai maximum de 15 jours de la réception de la marchandise.*
- L'acheteur doit rapporter toute défectuosité dès le moment où il la détecte, et ce avant que toutes manipulations ou opérations ultérieures ne soient débutées.*
- Si la qualité de la marchandise est remise en cause, une inspection par un représentant de PORTES LAMBTON est obligatoire.*
- Si la commande contient plus de 5% de produits jugés inférieurs au niveau de qualité requis, l'acheteur n'a pas à accepter les portes qui, suite à l'inspection du représentant de PORTES LAMBTON, sont considérées comme tel. Cependant, il doit accepter la balance de la commande qui lui est alors facturée.*
- La responsabilité de PORTES LAMBTON se limite au remplacement ou à la valeur monétaire contractée des produits défectueux, comme spécifié dans la commande originale.*